

développement. Les obligations annuelles au titre du paiement de la dette des pays africains sont passées de 3 à 5 milliards de dollars US entre 1980 et 1983, à 25 milliards de dollars US entre 1987 et 1989, et elles pourraient atteindre 45 milliards en 1995. Le problème de la dette prend une dimension encore plus choquante si l'on observe que ces pays ont dû déboursier en 1986-1987 1 milliard de dollars de plus que ce qu'ils ont retiré en services du Fonds monétaire international; par ailleurs, les programmes d'austérité imposés aux pays endettés ne résolvent rien, mais ils restreignent le développement humain et économique.

Le problème de la dette ne se résoudra pas de lui-même, si l'on prend en compte la diminution des prix sur les marchés internationaux et la baisse des revenus d'exportation de l'Afrique au cours des dernières années. De plus, la fabrication de divers produits de substitution pourrait encore empirer la situation de nombreux exportateurs du tiers-monde. M. Lewis a dénoncé l'inaction des pays du Groupe des Sept car il estime, par exemple, que le passif total des vingt-deux pays les plus endettés (100 milliards de dollars US), qui est dû aux Occidentaux, pourrait être effacé du jour au lendemain sans qu'il n'y paraisse.

M. Lewis regrette aussi que la grande majorité des États occidentaux ne souscrivent pas encore aux recommandations du rapport Pearson, lequel préconisait - il y a vingt ans - de porter l'aide publique au développement au niveau de 0,7 p. 100 du produit national brut des donateurs. De fait, on peut même observer une baisse de l'aide américaine consentie à l'Afrique subsaharienne, aide qui est passée de 1,3 milliard de dollars US en 1985 à 600 millions cette année.

Le Canada et le monde occidental se doivent de veiller à ce que l'Afrique ne glisse pas encore davantage dans la misère au XXI<sup>e</sup> siècle.

La protection de l'environnement constitue le deuxième grand défi de l'humanité, et il s'agit là d'un objectif à deux volets : d'une part, réduire la pollution dans les pays industrialisés et, d'autre part, favoriser le développement économique des pays pauvres tout en respectant l'équilibre écologique. M. Lewis a vanté le travail fait à l'ONU qui nous a donné le rapport Brundtland sur le développement et l'environnement. Cet ouvrage énonce les deux grands principes du développement soutenable et du patrimoine commun de la terre, des eaux et de l'air, et il en fait les fondements nécessaires d'une politique mondiale sur l'environnement.